

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2025

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

Date de la convocation
11/06/2025

CONVENTION DE
FINANCEMENT
AVEC LE CLUB DES
MECENES DU
PATRIMOINE DU
LOIR ET CHER

Travaux église
Saint Brice

Restoration du
tableau retable

Délibération n°20-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20250618-20-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025
Publication : 23/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



L'an deux mil vingt-cinq, le 18 juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, DRUAIS Joël, CHARDON Francis, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Absent, Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Joël DRUAIS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le coût de la restauration du tableau retable de l'église Saint Brice s'élève à 9100 € HT.

Madame le Maire indique que la commune est éligible à la somme de trois mille euros (3 000 €) par le Club des mécènes du patrimoine du Loir-et-Cher concernant les travaux de l'église Saint-Brice pour la restauration du tableau « Déposition de Croix » du retable.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de financement pour percevoir la somme de 3 000 € au titre de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la demande de financement auprès du Club des mécènes du patrimoine du Loir-et-Cher pour un montant de 3 000 € ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le Club des mécènes du patrimoine du Loir-et-Cher.

Pour copie conforme au registre

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Annette GARNIER

